

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 88

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rangement commercial de 1895, qui dit :

Note A... Les boîtes en argent *entièrement dorées* et les boîtes en matière non précieuse *entièrement dorées* ou argentées, devront être traitées comme boîtes d'argent ou boîtes de matières non précieuses, si elles portent à l'intérieur du fond l'insculpation *argent doré* ou *métal doré*, ou *métal argenté*.

Comme on le voit, l'obligation des insculpations ci-dessus se rapporte aux boîtes *entièrement dorées* et non aux boîtes dont certaines parties (couronnes, pendants, lunettes, écussons) seraient dorées.

La question, soumise au Secrétariat général de la Chambre cantonale, a fait l'objet d'une réclamation officielle, dont nous communiquerons le résultat aux intéressés.

LETTER PATOISE

Da la côte de mai.

En brindiant d'avô in aimi, an prononce quelque fois ci mot latin *Tibi*, que veut dire : « Ai vote saintay ». C'était ça qu'in bon tchaipelain de Fribô diay en sai servainté tos les cös que l'occasion se présentay de boire en sai saintay. In djo qu'in bon père capucin que fesay lai quête à velaïdge, dénay en lai tchapellenie, lai tieugeniere, qu'avay tote confiance en ci bon moine, i demandé en l'absence de son maître, qu'etay allay déraïcenay enne véye bouteille feu de deriè les faichennes, ce que signifiai ci mot *tibi* ? Main poquoï vorin vo saivoy colî, mai boenne Mayi-nne ! — Eh ! c'â que tos les cös que le chire brindili d'avô moi, ai me dit « *tibi* » — Main ! main ! ai n'a pe possébi ! Comment ! ai vòs dit *tibi*, ai peu vòs seufri colî ? Main, mai pôre dgen. *Tibi* c'â lai pu peulte régeon qu'an poyeuche dire en enne dgen. Ai ne vòs réchepete voire vote chire, s'ai vòs djâse dinche. *Tibi* colî veut dire tot çò qu'ai y é de pu crouëye. Colî veut dire : *putaine*, *garce*, *boyouse*, *chlampe*, *lairnasse*, quoi ! çò qu'ai y é de pu peut, et de pu vilain. — Ah ! c'â dinche ? Aittente pië, tiaïn qu'ai me le rediré !

Tchu soli, le tchaipelain rentré dain lai tchaimbre d'avô enne boënné véye bouteille de Dézaley. Lai Mayianne feut invitay ai pare in vare, en récompense de son bon dénay. En brindiant, le tchaipelain dié comme les âtres fois : *tibi*. Lai Mayanne se drasse furieuse côté son maître tot ébabi, ai pe iy dit sans maytchië ses mots : « *Tibi* ton père ! *tibi* tai mère ! *tibi* tes frâires ! *tibi* tes sœurs ! *tibi* tot tai bogre de chienne de rayce ! Paye me tot content mes gaïdges, qu'i m'en veut allay feu de ci. Te n'é pe fâte de voidgeay enne *tibi* dainstai mâgeon ! » Le père capucin ne se teniay pu de rire. Ai n'avay pe crayu che bin réussii. El en feut po échepliquay a poére chapelain, que tchoyay des nues, çò qu'avay pouy provoquay enne tâ bordaie de peuttes réjons. Tiaïn lai tchose feut bie écheri, lai tieugeniere se sâvè tote capcuse dain sai tieugene, ai pe le capucin païtchi sain lai revoi po iy bayiè enne imaidge.

Stu que n'a pe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 86 du *Pays du Dimanche* :

336. CHARADE.

Carrosse.

337. RÉBUS GRAPHIQUE.

P

G pour 606HTAIII

J'ai pour souper six saucisses achetées à Troyes.

338. ANAGRAMME.

Frêne. Enfer.

339. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

G R I L L A G E
L A T O N E
G E N E V E

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Elvariza à Porrentruy ; Charles Dentz à Porrentruy ; Alfred Marquis à Mervelier ; Une collectionnante de cartes illustrées ; Appoline Froidevaux à Saignelégier ; Une fille de Bonfol ; M^{me} Marie et Julie Broquet à Movelier ; Brune du Nord à Porrentruy.

344. CHARADE.

Si l'aigle en mon *second* a mis sa confiance, Moi, j'ai placé la mienne au fond de mon *en-
tier* ; C'est ainsi qu'au public je cache avec pru-
[dence] Le mot qui fait ici l'objet de mon *premier*.

345. CONTRAIRES.

Les *Contraires* des mots suivants formeront, par leurs initiales, un Proverbe de cinq mots :

Paisible. — *Modestie*. — *Séparer*. — *Franchise*. — *Lâcheté*. — *Arrogance*. — *Vérité*. — *République*. — *Sensé*. — *Mort*. — *Dur*. — *Réussir*. — *Jour*. — *Professeur*. — *Reculer*. — *Pleurer*. — *Souvenir*. — *Félicité*. — *Ajouter*:

346. MÉTAGRAMME.

Sur mes cinq pieds, je sors du four ;
Par quatre fois, ma tête étant changée,
Vous avez tout d'abord : Où Marphise est lo-
[gée] ;
Ensuite un animal gracieux et léger ;
Puis, quand on gagne au jeu, ce qui sert à
[marquer] : Celui qui ne doit pas mesurer quand il donne,
Et qui doit ajouter bonne grâce à l'aumône.

347. MOT EN TRIANGLE.

Remplacer les X du triangle ci-dessous par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les définitions :

- | | |
|-----------------|----------------------------------|
| X X X X X X X X | 1. — Pierre précieuse. |
| X X X X X X X X | 2. — Qui n'a aucune instruction. |
| X X X X X X X X | 3. — Instrument de salut. |
| X X X X X X X X | 4. — Aux canards. |
| X X X X X X X X | 5. — Mesure métrique. |
| X X X X X X X X | 6. — Négation. |
| X X X X X X X X | 7. — Domine thé. |

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 19 septembre.

Ça et là

D'après le *Figaro*, le « geste » auquel s'est abandonné M. de Christiani aurait produit une conséquence inattendue, mais étrange.

Il a donné au chapeau présidentiel une plus-value fantastique.

Au fond, M. de Christiani a frappé le « huit reflets » du chef de l'état, non pas, comme il l'a cru sans doute, avec un simple jone ou un vulgaire rotin, mais avec une baguette magique, susceptible de convertir instantanément un chapeau de soie en un gros, et un très gros lingot d'or.

En effet, à peine l'exploit de M. de Christiani fut-il connu en Amérique qu'un milliardaire yankee, désireux de posséder le chapeau désormais historique de M. Loubet, s'est mis en présente instance pour l'acquérir, et il en a fait offrir le prix respectable de 2,720 dollars, environ 13,600 francs.

Le *Figaro* assure que l'anedote est absolument authentique. Elle est, du reste, étant donné sa provenance, assez vraisemblable.

Inutile d'ajouter que le marché a été outrageusement repoussé par l'Elysée. On n'y a même pas répondu. Mais convenons que voilà un joli trait de snobisme anglo-saxon !

L'or américain décidément ne doute de rien, mais cette petite histoire démontre que tout ne lui est pas permis.

C'est égal, 13,600 francs pour un haut de forme déterioré, c'est un beau denier. Jamais le couvre-chef de bataille de Napoléon lui-même n'a atteint ni seulement approché ce prix-là.

... Et cependant ! . . .

Album d'un penseur. — Ce qui montre à quel point le métier de fonctionnaire oblige un homme à demeurer à plat ventre, c'est que l'on dit, lorsqu'il est révoqué, qu'il est *relevé* de ses fonctions.

Publications officielles.

Le concours du petit bétail aura lieu mercredi le 4 octobre à Porrentruy, le jeudi 5 à Delémont et le vendredi 6 à Tavannes, à 9 h. du matin.

Convocations d'assemblées.

Charmoille-Asuel. — Le 10 à 3 h. pour renouveler les autorités.

Courrendlin. — Assemblée bourgeoise le 10 à 1 h. pour décider si l'on conservera l'assistance, s'occuper de la *Marnière*.

Glorelier. — Le 18 à 2 h. 1/2 pour voter le règlement d'assistance.

Rossemaison. — Le 17 à 1 h. pour nommer un conseiller et adopter les règlements d'assistance.

Côte de l'argent

du 6 septembre 1899

Argent fin en grenailles. fr. 103. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.